



Date de la convocation : Mardi 26 avril 2022
Date d'affichage de la convocation : Mardi 26 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

SEANCE DU 3 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 3 mai à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à l'Espace Delta, rue Ransbach Baumbach sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Présents : 15

Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT
Mme Lydie DUHIL, M. Frédéric MABBOUX, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL,
Mme Christèle ANDRÉ, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, Mme
Sandrine GROMIL, M. Éric GOASDOUÉ,

Absents représentés : 7

- M. Dominique GUILLOUET a donné pouvoir à M. Sylvain BRIANT
- M. Guy RAVAILLAULT a donné pouvoir à Mme Lydie DUHIL
- Mme Aline NEDJAR a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
- Mme Séverine OLLIVIER-ROUX a donné pouvoir à Mme Sandrine GROMIL
- M. Thierry WATTERLOT a donné pouvoir à M. Éric GOASDOUÉ
- Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
- Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à M. Daniel LEROY

Absent non représenté : 7

- M. Alain BARBÉ
- Mme Christine COLAS
- Mme Valérie DELCOURT
- M. Samuel MARTINEAU
- M. Jacques ERTLÉ
- Mme Stéphanie GAUDIN
- Mme Hélène REUX

Secrétaire de séance : Mme Delphine SCHAPMAN

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1	Finances : autorisation de réaliser un emprunt d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne
----------	--

FINANCES

DÉLIBÉRATION N°2022-035 : AUTORISATION DE REALISER UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 500 000 € AUPRÈS DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

Rapporteur : Mme Lydie DUHIL

Un emprunt de 1 500 000 € a été inscrit au budget primitif principal de 2022 afin de financer les investissements 2022.

Ainsi, après la signature d'un premier contrat de prêt en mars dernier à hauteur de 1 000 000 €, décidé dans le cadre de la délégation donnée au Maire par la délibération n°2020-047 du 29 juillet 2020 (Décision n°2022-002 en date du 9 mars 2022 – Emprunt – Crédit Mutuel de Bretagne – Montant du contrat de prêt : 1 000 000 €, durée du contrat de prêt : 240 mois – Taux fixe : 0.9700%), est-il nécessaire de recourir à un nouvel emprunt bancaire de 500 000 €.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Montant en Euros	500 000 €
Objet	Projet investissement
Durée	180 mois
Taux de base fixe	1,2400%
Périodicité	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Linéaire
Commission d'engagement	500 €

Vu la délibération n°2022-020 du 1^{er} mars 2022 relative au vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission conjointe « Finances-Développement économique », « Travaux-Sports », « Culture-Animation », « Action Sociale », « Environnement-mobilités », « Enfance-jeunesse-Affaires scolaires » du 13 avril 2022 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'offre faite par le CMB, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE selon les conditions susmentionnées ;

DECIDE de contracter le prêt aux conditions susmentionnées ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation des fonds.

VOIX POUR : 22 (UNANIMITÉ)

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

➤ **Pas de débat :**

Séance levée à 19h15

Fait à Pleurtuit, le 5 mai 2022

Le Maire,

Sophie BÉZIER

